



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 46/2023**

Budget 2024

Date séance: jeudi 2 novembre 2023

Présents: André Darmon, Gérald Girardet, Jean Zucchello, ainsi que la commission des finances au complet

La commission des finances tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur rigueur dans la préparation du budget 2024. La clarté des documents fournis et la pertinence des réponses apportées à nos nombreuses questions sont particulièrement appréciées.

Le budget proposé présente un excédent de charges de CHF 834'139.– et un autofinancement négatif projeté de CHF 606'527.–. Les revenus, s'élevant à CHF 15'680'640.–, et les charges, atteignant CHF 16'514'779.–, reflètent une stabilité des recettes (augmentation de 0.1% par rapport à 2023) et une hausse significative des charges de 7.9% (soit +1.2Mio).

Les revenus aléatoires (mutations, successions, gains immobiliers) qui représentent un revenu médian de CHF 950'000 sur les 14 derniers exercices ne sont, comme il est d'usage, pas inclus dans le budget.

La péréquation horizontale (220.352, p.15), combinée à la cohésion sociale (720.351, p. 35) représentent à elles-seules 59% des charges de la commune, en augmentation de 1.09Mio. La Municipalité n'a aucun levier sur ces postes dont les montants sont fournis par le canton.

Quelques points qu'il nous a semblé pertinent de noter:

- Nous entamons l'amortissement de la caserne, pour CHF 75'000.– (3512.331, p.21).
- La Municipalité a choisi de maintenir la taxe d'épuration inchangée, ce qui implique un prélèvement de CHF 83'524 (460.481, p.26) des réserves pour équilibrer les comptes du réseau d'eau. À ce rythme, le compte sera épuisé dans 12 ans.
- La facture des transports de l'AISGE (510.366 et 520.366, p. 29) a diminué de près de 35%.
- Le tableau des emprunts (p. 44) indique le remboursement d'une dette de 1Mio, avec un taux moyen de 1.07% sur les 8.85Mio restants.

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Le plan d'investissement (p. 43) s'est amélioré en termes de lisibilité, mettant en évidence les projets prévus pour les deux prochaines années. Parmi les changements notables :

- Réfection de la toiture du Gossan qui est pour la septième fois repoussée d'un an. La Municipalité souhaiterait avoir un retour d'expérience grâce aux différents projets de photovoltaïques engagés avant de prendre une décision sur cette toiture conséquente.
- Suppression des projets de transformation du bâtiment d'administration communale et du collège 1912.
- Ajout d'un projet de trottoir vers l'arrêt de bus de Mimorey, pour la prochaine législature.
- Le report du projet de crèche spécifique par celui du quartier de la caserne-Brégentenaz.

Le plan d'investissement n'est toutefois pas soumis au vote pendant l'exercice budgétaire mais au moment des préavis (Règlement sur la comptabilité des communes, art.18.2). Il est par conséquent demandé d'en prendre acte.

En conclusion, le budget présenté par la Municipalité nous apparaît cohérent et mesuré. Nous n'avons identifié ni dépenses excessives ni prévisions de revenus irréalistes qui auraient nécessité une proposition de modification du budget.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil :

- 1. d'adopter le budget communal 2024, tel que présenté;**
- 2. de prendre acte du plan d'investissement.**

Fait à Genolier le 11 novembre 2023

Eric Bocquet

Gregory Favre
Rapporteur

Karine Kalcic

Olivier Rochat

Frédéric von der Weid

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch